

Département de la SOMME

Arrondissement de MONTDIDIER

Canton de MOREUIL

Mairie d'HANGEST-en-SANTERRE



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2021**

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 15

Date de convocation : 14 juin 2021

Date d'affichage : 14 juin 2021

L'An Deux Mil vingt et un, le 18 juin 2021 à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents : Mr JUBERT Patrick ; Mme ROUSSEAU Frédérique ; Mr MERCIER Régis ; Mme DESARDILLIER Géraldine ; Mr MAZINGUE Rodrigue ; Mr DURAND Philippe ; Mme BERTOUX Julia - Mme LEGAC Aude ; Mr PARENT Régis ; Mme BENNEZON Magalie ; Mme DESJARDINS Martine ; Mr DAMAY Olivier ;

*Excusés : Mme Brigitte COTTINET donne pouvoir à Mr Olivier DAMAY
Mr Gérard DEMAISON donne pouvoir à Mr Olivier DAMAY
Mme Magalie BENNEZON donne pouvoir à Mr Régis MERCIER
Mr Mathieu BREUX donne pouvoir à Mr Patrick JUBERT*

Madame Géraldine DESARDILLIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de mettre à l'ordre du jour trois points supplémentaires, ce qui est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal :

- Adhésion de la ville de Salouël à la FDE 80*
- Modification de la convention FDE 80 concernant les travaux d'extension des réseaux rue Demoreuil de Mr LASSIETTE Daniel*
- Point sur les différents travaux suite à la commission bâtiment*

Monsieur le Maire fait un retour sur le Conseil Municipal du 21 mai 2021.

Délibérer pour adopter la convention des services techniques de la CCALN aux communes membres

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la convention concernant les prestations des services techniques aux communes membres de la CCALN.

En effet, la commune peut faire appel aux agents et matériels des équipes techniques de la CCALN pour la réalisation des divers travaux.

Les demandes d'intervention ou d'approvisionnement seront communiquées au préalable au responsable des services techniques de la CCALN.

Département de la SOMME

Arrondissement de MONTDIDIER

Canton de MOREUIL

Mairie d'HANGEST-en-SANTERRE



Les titres seront émis à partir d'un décompte détaillé des prestations rendues dans la commune.

Il a été transmis en annexe les prestations des services techniques avec les tarifs proposés par la CCALN.

	Tarifs *à partir de 1 ^{er} janvier 2021
	€/heure
Camion	32.25 €/heure
Tractopelle	53.75 €/heure
Fauchage Débroussaillage	54.30 €/heure
Tracteur Balai	37.63 €/heure
Tracteur remorque	26.87 €/heure
Débroussaillage à dos	32.25 €/heure
Tondeuse à main	37.63 €/heure
Tondeuse auto-portée	37.63 €/heure
Peinture routière	Prix coûtant/facture
Enrobés à froid	Prix coûtant/facture
Sel de déneigement	Prix coûtant/facture
Main d'oeuvre	20 €/heure/agent

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Valider le devis proposé par la Poste concernant la dénomination et numérotation des voies

Monsieur le Maire a reçu en Mairie, Mr Patrice LEDUC, Commercial du Groupe la Poste, solutions business, pour lui présenter un service de réalisation du plan d'adressage. La Poste ferait un audit de nos rues et un état des lieux en relevant les problèmes rencontrés (doublon de N°...) pour le report sur le service national d'adressage ;

Le montant du devis s'élève à 720 € TTC. Cependant, le Conseil Municipal, souhaite obtenir un devis complémentaire car pour eux le devis ne semble pas intégrer la communication avec les riverains, évoquée lors de l'entretien.

Délibérer pour valider le projet d'aménagement foncier de Davenescourt avec extension sur Trois Rivières (Contoire), Arvillers, Hangest-en-Santerre et Fignières

Le Maire donne lecture d'une lettre du Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Davenescourt relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communale dans le cadre de l'aménagement foncier conformément à l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Il présente les tableaux des créations, modifications et suppressions proposées et les plans d'ensemble et communal au 1/5000^{ème} de ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Département de la SOMME

Arrondissement de MONTDIDIER

Canton de MOREUIL

Mairie d'HANGEST-en-SANTERRE



Vu l'article L.121-17 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article 2 de l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959,

Décide

- D'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la Commission Communale d'Aménagement Foncier

Organiser la prochaine distribution des sacs de tri

Monsieur le Maire propose de faire une distribution complémentaire de sacs jaunes. Celle-ci aura lieu le vendredi 2 juillet de 8h00 à 12h00 et le samedi 3 juillet matin de 9h00 à 12h00, au bâtiment communal.

Pour le samedi matin, les élus suivants tiendront la permanence :

9h00/10h00 : Martine DESJARDINS, Régis PARENT

10h00/11h00 : Philippe DURAND, Gérard DEMAISON

11h00/12h00 : Mathieu BREUX et Patrick JUBERT

Choisir l'entreprise pour la climatisation de la Mairie

Monsieur Rodrigue MAZINGUE présente le projet de climatisation de la Mairie. L'idée d'un climatiseur mobile a été jugée inefficace par la Commission Bâtiment. Un budget de 15 000 € avait été voté l'année dernière et cette somme a été reportée cette année au budget. Monsieur MAZINGUE a demandé trois devis, seuls deux entreprises ont répondu. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide de valider le devis de la Sté Daussy et Martin d'Amiens, entreprise la moins disante pour un montant de 6830.85 € HT soit 8197.02 € TTC.

Valider la convention d'extension des réseaux avec les Consorts Lombart

Monsieur le Maire fait part d'un entretien avec Melle LOMBART, représentant les Consorts Lombart, concernant l'extension des réseaux rue de Plessier afin que la Commune participe à hauteur de 50% du coût de l'extension. L'autre partie serait supportée par les consorts LOMBART. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas donner une réponse favorable. En effet, concernant les cas précédents, après recherches et témoignages, la totalité des travaux a été prise en charge par les demandeurs d'extensions. Le conseil municipal demande d'appliquer l'Article 332.15 du code de l'urbanisme et Monsieur le Maire en informera la FDE.

Département de la SOMME

Arrondissement de MONTDIDIER

Canton de MOREUIL

Mairie d'HANGEST-en-SANTERRE



Etudier la demande de subvention exceptionnelle à l'Association Gym Loisirs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme DUHAMEL, Présidente de Gym Loisirs, pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Afin de compenser l'absence de cours en présentiel durant 2020-2021 (COVID), Mme DUHAMEL souhaiterait faire la gratuité des cotisations pour 2021-2022 à ses adhérents ; ceci afin de pérenniser l'association et pour s'aligner avec les décisions de l'association de Le Quesnel.

Le Conseil Municipal demande à voir le bilan de l'exercice 2020-2021 avant de se prononcer.

Délibérer pour adhérer à la convention proposée par le Centre de Gestion afin d'assurer la fonction d'inspection en santé et sécurité

En application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'Autorité Territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail.

En application des dispositions de l'article 5 du décret précité, l'Autorité Territoriale doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'inspection en matière d'Hygiène et de Sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

Cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Le centre de gestion de la Somme qui s'est doté d'un service prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'inspection.

Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et en avoir délibéré :
autorise M. le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'inspection d'hygiène et de sécurité.

Département de la SOMME

Arrondissement de MONTDIDIER

Canton de MOREUIL

Mairie d'HANGEST-en-SANTERRE



Valider les demandes au titre de la RODP (Redevance Occupation du Domaine Public)

Mme Rousseau informe le Conseil Municipal que la commune est en droit de demander la RODP (redevance pour occupation du domaine public) à chaque concessionnaire (loi du 1^{er} août 1953).

Une délibération permanente ayant été prise, la commune doit envoyer un courrier à tous les concessionnaires occupants le domaine public de la commune, à savoir :

- SICAE pour le réseau de distribution public ainsi que pour le réseau de transport alimentant le poste source
- GRT (immeuble Bora 6 rue Raoul Nordling 92270 Bois-Colombesi)
- Somme numérique pour la fibre
- ORANGE pour le réseau de communication

Chaque concessionnaire a son système de calcul (proportionnel au nombre d'habitants, à la longueur de réseau ...)

Etant donné que cette demande n'a pas été formulée depuis plus de 5 ans, Mme Rousseau propose de demander un effet rétroactif sur les cinq dernières années.

Le conseil sera informé des montants obtenus dès réception des éléments.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Valider l'adhésion à Intra-Muros

Comme cela avait été évoqué à la dernière réunion, Mme ROUSSEAU Frédérique, s'est rapprochée de Somme Numérique, pour obtenir des informations complémentaires sur l'application Intra-Muros. Ce service est principalement proposé aux communes n'ayant pas FACEBOOK. L'avantage de cette application est principalement le « POP UP ». Notre commune ayant déjà une communication efficace avec le site internet et la page FACEBOOK, les Elus estiment que cette application fera doublon et ne souhaite pas y adhérer.

Valider l'achat d'un vidéoprojecteur pour l'école

Mme Rousseau informe le Conseil Municipal que le VPI (video projecteur interactif) de la classe de Mme Chelé montre des signes de fatigue et risque de ne plus fonctionner rapidement.

La commune a la possibilité de passer commande à SOMME NUMERIQUE afin de bénéficier de l'achat groupé ainsi que des aides allouées pour ce genre d'équipement scolaire.

Afin que l'école puisse profiter de ce prix intéressant, Mme Rousseau propose aux membres du conseil que la commune fasse l'achat du VPI en le prenant en investissement, et déduise le reste à charge (Facture – TVA – Aides) de la subvention habituellement allouer à l'école (50€/enfant/an).

Département de la SOMME

Arrondissement de MONTDIDIER

Canton de MOREUIL

Mairie d'HANGEST-en-SANTERRE



Mme Rousseau informe le Conseil du montant du devis de Somme Numérique : 2972,40€ TTC soit 2477,00€ HT. Le prix couvre la fourniture ainsi que l'installation du VPI et du tableau VPI. La commune aura à préparer l'alimentation électrique suivant les indications fournies.

Ce devis représente le montant maximum, vu qu'il est calculé sans la négociation de l'achat groupé et sans les aides.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, la commande. Celle-ci sera passée début juillet, pour une installation en même temps que les travaux de la classe.

Valider le projet City Stade et solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental

La Commission Jeunesse et Sport s'est réunie pour valider le choix de la rénovation du terrain de tennis et la création d'un City Stade ou la mise en place d'un City Stade sur le terrain de tennis actuel.

Mme ROUSSEAU a sollicité la Sté Rénov'Sport à ce sujet pour des travaux prévus en 2022.

Estimation :

- Rénovation du terrain de tennis : 36 993.70 € HT
- Création d'un City Stade y compris la plateforme : 61 165.50 € HT
- Création d'un City Stade sur la plateforme du tennis existant : 81 320.40 €

À la vue de la faible différence de coût, le Conseil Municipal, valide le choix retenu par la commission de créer un City Stade et de rénover le terrain de tennis.

Les deux projets sont éligibles à la DETR, à l'aide Départementale et à l'aide Régionale.

On pourrait obtenir une aide estimée entre 70 et 80 % du montant du projet.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Elus, à l'unanimité, donnent leur accord pour faire les demandes de subvention et autorise Monsieur le Maire, à signer les documents ci-référents.

Délibérer pour la reconduction de la convention des accueils de loisirs du mercredi avec Familles Rurales

Mme Rousseau explique aux membres du Conseil Municipal que la convention passée avec Familles Rurales, concernant l'accueil des mercredis, arrive à échéance fin juin. Afin de prévenir suffisamment tôt les familles, une réunion avec les 4 collectivités concernées (Le Plessier-Rozainvillers , Le Quesnel, Mézières-en-Santerre et Hangest-en-Santerre) aura lieu le 22 juin afin de statuer sur une éventuelle reconduction, à compter de la rentrée 2021.

Les chiffres de fréquentation sur l'année écoulée ne sont pas très haut, en moyenne 10 enfants, dont une majorité de Plessier-Rozainvillers, d'Hangest-en-Santerre et aucun enfant de Mézières-en-Santerre. Mme Rousseau, précise que cela peut s'expliquer par l'intensification du TAD (Travail à domicile) du fait de la crise COVID. La fréquentation était beaucoup plus importante avant la crise puisqu'en moyenne, 20 enfants étaient accueillis chaque mercredi. Etant donné que Mézières-en-Santerre a un effectif de 0 , la commune risque de se retirer de la convention, ce qui engendrerait une augmentation de la part fixe des trois autres communes d'environ 150€.

Département de la SOMME

Arrondissement de MONTDIDIER

Canton de MOREUIL

Mairie d'HANGEST-en-SANTERRE



Mme Rousseau propose de reconduire la convention pour l'année scolaire 2021-2022 malgré la faible fréquentation, afin de voir si le service répond réellement aux attentes de la population, vu que la crise sanitaire semble s'apaiser.

Mme Rousseau précise que cette reconduction n'est possible que si au moins trois communes adhèrent, ce qui sera évoqué à la réunion du 22 juin.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont voté la reconduction de la convention, sous condition que les deux autres communes s'associent.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

Adhésion de la ville de Salouël à la FDE 80

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux Communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare :

- Favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël (2 contre)

Modification de la convention FDE 80 concernant les travaux d'extension des réseaux rue Demoreuil de Mr LASSIETTE Daniel

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 2 avril 2019 concernant la convention avec la FDE 80 suite à l'attribution du Permis de construire de Mr Daniel LASSIETTE, rue Demoreuil. Lors de l'attribution du permis de construire, il avait été notifié que le coût des travaux serait remboursé à la Commune par Monsieur LASSIETTE. La totalité des factures a été réglée à la FDE 80 et il s'avère que le montant est inférieur à ce qui était prévu par la FDE 80, à savoir 2939.03 € au lieu de 4431.34 € à la charge de Mr LASSIETTE. Un titre de recette sera établi dans ce sens.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cette modification.



Point sur la Commission Bâtiments

Ecole

Afin de mettre en place le souhait de la commission bâtiments, de rénover une classe par année, Mr MAZINGUE, présente les devis pour la première classe.

➤ Rénovation du plafond + remplacement éclairage

	Direct fournisseur	Lassiette matériaux
12 dalles led 600x600	348€ HT	432 € HT
8 cartons dalles fx plafond 1200X600	454.80 € HT	553,12 € HT
12 entretoises de 600	5.76 € HT	9,48 € HT
TOTAL	808.56 € HT 970.27 € TTC	994,60 € HT 1193.52 TTC
ECART	223.24€ TTC	

Le conseil municipal valide le devis des Ets LASSIETTE.

➤ Peinture

	Chevalier	Théodore
Montant HT	393.74	350.68
Montant TTC	472.49	420.82

Le conseil municipal valide le devis des Ets Théodore.

➤ Construction d'un meuble

	Atout bois	Duhamel menuiserie	EIRL Rousseau Romuald	ETS Serpette
Montant HT	4 707,80 €	4 216,00 €	3 695,00 €	3 160,00 €
Montant TTC	5 649,36 €	5 059,20 €	4 434,00 €	3 835,99 €

Le Conseil Municipal valide le devis des Ets SERPETTE.



➤ **Remplacement des cylindres de porte**

Seule demande à LASSIETTE MATERIAUX

562.32€ HT soit 674.78€ TTC

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Football

➤ **Remplacement du volet roulant par un rideau métallique suite à un vandalisme**

	Fenêtre et Véranda	Label baie	Malet	EIRL Rousseau R	ETS Serpette
Montant HT		1300€	1332.60 €	1649.92€	
Montant TTC		1560€	1599.12 €	1979.90€	
Option motorisé		1834.22€ HT	1849.60 € HT		

Le Conseil Municipal accepte le devis des Ets MALLET.

Monsieur le Maire rappelle que les démarches ont été effectuées auprès de GROUPAMA, concernant la déclaration du sinistre. L'assurance remboursera dès réception de la facture de l'Entreprise MALET. Validé par le Conseil Municipal.

Pompiers

➤ **Remplacement petite porte d'entrée**

	Duhamel menuiserie	Label baie	Malet	EIRL Rousseau	Fenêtre et véranda
Montant HT	2718.85€	2916.67€	2144 €	4401.68 €	
Montant TTC	3262.62€	3500 €	2572.80€	5282.02€	

Le Conseil Municipal valide le devis des Ets DUHAMEL.

Département de la SOMME

Arrondissement de MONTDIDIER

Canton de MOREUIL

Mairie d'HANGEST-en-SANTERRE



Achats divers

➤ **Nettoyeur Haute pression**

	Hyneo	Lassiette matériaux	Quincaillerie picarde	Théodore Peinture
Nettoyeur HP	610.21 € HT	733.29 € HT	709.02€ HT	839.00€ HT
Déboucheur 20m	272.54 € HT	97.12 € HT	92.57€ HT	130.40€ HT
Tête rotative		62.37 € HT	68.99 € HT	

Le Conseil Municipal valide l'achat de ces trois matériels chez LASSIETTE MATERIAUX.

Séance levée à 11h30.